

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 12 décembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **5 décembre 2025**

Président: M. Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : M. Amar **MANSOURI**.

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, Mme Najoua **AYACHE**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Arnaud **DEROUBAIX**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamal **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, M. Théo **VIGNON**, M. Florian **CAMEL**, M. Jérôme **BUB**, Mme Daniela **SEIGNEZ**, M. Monji **OUERTANI**, Mme Marie-Line **JULLIEN**, M. Stéphane **GAUBY**

Procuration :

M. Guillaume **MOULIN** donne pouvoir à Mme Najoua **AYACHE**, M. Florian **RAPP** donne pouvoir à M. Amar **MANSOURI**, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier **ODO**, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à M. Olivier **CAPELLA**, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à Mme Victoria **MARI**, M. Roland **DÉCOMBE** donne pouvoir à Mme Daniela **SEIGNEZ**, Mme Pia **BOIZET** donne pouvoir à M. Monji **OUERTANI**

ANNÉE 2026 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE À L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR-LOMBRICOMPOSTEUR OU DE DEUX POULES

La Ville de Grigny-sur-Rhône souhaitant favoriser la réduction des déchets, le Conseil municipal a approuvé chaque année depuis 2020 la mise en place un dispositif municipal d'aide à l'achat d'un composteur individuel, lombricomposteur ou de deux poules au bénéfice des habitants de la Commune.

Ce dispositif étant en place jusqu'au 31 décembre 2025, la Ville souhaite le renouveler pour l'année 2026.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approver l'octroi aux habitants de la commune qui en feront la demande, d'une aide pour l'achat d'un composteur/lombricomposteur ou de deux poules.

Pour toute demande, le montant de l'aide à l'achat sera de :

- 50% du prix d'achat, dans la limite de 50 € pour un composteur individuel (prix moyen : 50 € à 100 €) ou pour un lombricomposteur (prix moyen : 80 € à 100 €),
- 2 poules gratuitement (prix moyen : autour de 15 € par poule lors des achats 2025). Les poules seront fournies par la Ville. Elles seront des poules d'élevage réformées ou d'élevage de la région.

Ce dispositif d'incitation financière sera mis en place pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026, dans une limite de 10 dossiers composteurs/lombricomposteurs et de 20 poules.

La Métropole de Lyon finançant, sous condition, l'installation de composteurs collectifs dans le cadre d'une démarche de réduction des déchets, les copropriétés souhaitant installer un composteur collectif, seront invitées à se rapprocher du dispositif d'aide de la Métropole de Lyon. Ce dispositif vient en complément aux familles qui n'ont pas pu recevoir de composteur individuel métropolitain.

Vu la convention type ci-jointe, entre la Ville et le bénéficiaire, qui définit notamment les modalités d'attribution des aides précitées ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la mise en place du dispositif municipal d'aide à l'achat d'un composteur individuel, lombricomposteur ou de 2 poules au bénéfice des personnes physiques de plus de 18 ans résidant à Grigny-sur-Rhône pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 ;

D'APPROUVER la convention type ci-jointe entre la Ville et chaque bénéficiaire, laquelle définit notamment les modalités d'attribution de l'aide ;

DE FIXER pour tout achat de matériel éligible au dispositif, le montant de l'aide à la somme forfaitaire :

- 50% du prix d'achat, dans la limite de 50 € pour un composteur individuel ou un lombricomposteur,
- ou la fourniture de 2 poules gratuitement, lors de la présentation de photos du poulailler et de l'enclos ;

DE CONVENIR que l'enveloppe financière prévisionnelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026 correspond à l'achat de 10 composteurs individuels ou lombricomposteurs et de 20 poules (10 paires de poules), soit une enveloppe budgétaire totale de 1 100 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention avec chaque bénéficiaire éligible et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	24	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAÏ-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTEL, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	5	M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 12 décembre 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.

